

FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE PROTECTION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

Conformément à l'art 27 de la loi du 06 /01/78 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société. - A chaque question nécessitant une réponse OUI ou NON merci de cocher la case correspondante CE FORMULAIRE NE PEUT ETRE EXPLOITE QUE DANS LA MESURE OU TOUTES LES QUESTIONS RECOIVENT LINE REPONSE

UNE REPUNSE.						
Courtier :		IDENTIFICATION DU PROPOSANT (sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit) Nom ou raison sociale (fournir un extrait Kbis):				
	Adres	se				
ACTIVITE: .CODE NAF :	Lit	pellé :				
CHIFFRE D'AFFAIRES	(exercice N-1)		Nombre de sa	lariés de	l'entreprise	
FORMULE D'ASSURAN PREMIUM	,	oir annexe ci-jointe) IMUM				
ANTECEDENTS DU RIS	ITS DE BASE GQUE:	MONTANTS DOU		S SOU	HAITES (voi	r annexe ci-
Année Montant de	ares completer le table es sinistres en suspens	Nature et circonstances				
Mesures prises pour éviter	le renouvellement de S	inistres de même na	ture OUI 🗆	NON	□ si oui, les	quelles ?
autres événements ou cir OUI □ NON □ Si oui		donner lieu dans l'a	venir à la mise	en jeu d	de l'éventuel	
SITUATION D'ASSURA						
Etiez-vous titulaire d'un c résiliation au cours des 1		re ayant fait l'objet,	de la part du pi	receden	t assureur, d	'une
. pour sinistre. pour non paiement de primeAssureur actuel : nom - N° de contrat :			OUI OUI		NON 🗆	
Motifs du changement d'ass						
Le proposant déclare qu'i même risque. Dans le cas contraire préd	siser la nature et monta	int des garanties sou	scrites :		-	
Autres contrats sur lesquels						
Nous vous remercions du s Vous certifiez exactes les reconnaissez avoir connais Vous vous engagez à nous postérieurement à la remis de l'éventuel contrat.	déclarations du préser sance du texte des art. s déclarer tout élémen	nt formulaire qui pou L. 113.8 et L.113.9 t susceptible de mod	rront constituer du Code des As difier notre appré	la base surances éciation o	d'un contrat s. du risque et d	d'assurance e qui surviendra
	er, apporteur de l'affaire		LeFaites précéder la signature de «Lu et Approuvé»			

et apposer le cachet du proposant



ANNEXE FORMULE D'ASSURANCE SOUHAITEE

PREMIUM				
Protection pénale de la personne	Défense devant les tribunaux répressifs pour des infractions à la			
morale	législation ou à la règlementation.			
	Recours contre le responsable lorsque l'entreprise est victime par			
	ricochet du préjudice subi par un dirigeant.			
Protection pénale et disciplinaire des	Défense devant les tribunaux répressifs du chef d'entreprise,			
personnes physiques	personne physique ou, s'il s'agit d'une personne morale, de ses			
	dirigeants ou préposés titulaires de délégations.			
	Recours lorsqu'ils sont victimes d'injures, diffamation,			
	dénigrement ou dommages corporels.			
Complément d'assurance	Complément « Défense Recours des garanties d'assurance de			
	responsabilité » lorsque la garantie n'est pas acquise.			
Protection sociale	Conflit avec l'URSSAF, la CPAM, les ASSEDIC, la médecine du			
	travail, l'inspection du travail ou un organisme similaire.			
	Assistance au soutien du DUER à l'occasion d'un accident du			
	travail.			
Protection prud'homale	Conflit individuel du travail.			
Protection commerciale	Litige avec :			
	- les clients, les fournisseurs,			
	- un concurrent.			
Protection patrimoniale	Protection des biens constituant le patrimoine professionnel			
	(locaux, matériels, prestataires de services)			
Protection administrative	Litige avec les services publics et les collectivités territoriales.			
Protection fiscale	Contestation judiciaire d'un redressement fiscal.			

OU

OPTIMUM =	
Garanties de PREMIUM	
+ garanties complémentaires ci-dessous	
Recouvrement des créances	Pour les impayés supérieurs à 1000 €.
Transmission ou cession d'entreprise	Consultation en cas d'opposition au rachat ou à la cession de l'entreprise, en cas d'opposition à une acquisition ou à une cession de titres.
Assistance communication média	Consultation en cas de mise en cause publique et médiatisée de l'entreprise.
Accès aux aides publiques et aux fonds de revitalisation	Informations pour faciliter la recherche d'aides financières publiques et l'accès aux dispositifs de financements privés dits de revitalisation.



ANNEXE MONTANTS DE PRISE EN CHARGE CONTRACTUELLE 2009 SOUHAITES

		MONTANTS DE BASE		MONTANTS DOUBLES		
		En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC	
•	Consultation d'Expert	380,00 €	454,48 €	760,00 €	908,96 €	
	Démarches amiables :	555,55	10 1,10		222,22	
•	Intervention amiable	120,00 €	143,52 €	240,00 €	287,04 €	
•	Protocole ou transaction	330,00 €	394,68 €	660,00 €	789,36 €	
•	Assistance préalable à toute procédure pénale Assistance à une instruction ou à une expertise	380,00 €	454,48 €	760,00 €	908,96 €	
•	Expertise Amiable	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €	
•	Démarche au Parquet (forfait)	140,00 €	167,44 €	280,00 €	334,88 €	
•	Médiation conventionnelle ou judiciaire, arbitrage	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €	
			•	-		
•	Tribunal de Police	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €	
•	Tribunal Correctionnel	860,00 €	1 028,56 €	1 720,00 €	2 057,12 €	
•	Commissions diverses	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €	
•	Tribunal d'Instance	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €	
•	Juridictions de Proximité	010,00 €	300,70 C	1 020,00 C	1 307,02 C	
•	Tribunal de Grande Instance					
•	Tribunal de Commerce					
•	Tribunal Administratif	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €	
•	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	1 0.10,00 0	0, 0	_ 1.0,00 C	_ 000,	
•	Tribunal Paritaire des Baux Ruraux					
•	Autres juridictions					
•	Référé	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €	1 554,80 €	
•	Référé d'heure à heure	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €	
•	Conseil de Prud'hommes : Conciliation, Départage	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €	
•	Conseil de Prud'hommes : Bureau de Jugement	810,00 €	968,76 €	1 620,00 €	1 937,52 €	
•	Ordonnance du Juge de la mise en état	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €	1 554,80 €	
•	Ordonnance sur requête (forfait)	440,00 €	526,24 €	880,00 €	1 052,48 €	
•	Cour ou juridiction d'Appel	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €	
•	Recours devant le premier Président de la Cour	540,00 €	645,84 €	1 080,00 €	1 291,68 €	
•	Cour de Cassation	2 12,22 2				
•	Conseil d'Etat	1 820,00 €	2 176,72 €	3 640,00 €	4 353,44 €	
•	Cour d'Assises		•	•	•	
•	Juridictions des Communautés Européennes					
•	Juridictions Etrangères (U.E. – Andorre et de	1 070,00 €	1 279,72 €	2 140,00 €	2 559,44 €	
	Monaco)					
•	Juge de l'exécution	650,00 €	777,40 €	1 300,00 €		
	PLAFONDS, FRANCHISE et SEUIL D'II	,	sauf dispositio		-	
		En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC	
•	Plafond maximum de prise en charge par litige: (Union Européenne, Principautés	26 520,00 €	31 717,92 €	53 040,00 €	63 435,84 €	
	d'Andorre et de Monaco)				4.045.00.0	
	Dont plafond pour : Démarches amiables	550,00 €	657,80 €	1 100,00 €	1 315 ;60 €	
_	Expertise Judiciaire	5 160,00 €	6 171,36 €	10 320,00 €	12 342,72 €	
•	Plafond maximum de prise en charge par litige fiscal (article 2.2.9)	2 660,00 €	3 181,36 €	5 320,00 €	6 362,72 €	
•	Plafond maximum de prise en charge par litige pour les pays autres que l'Union Européenne et les Principautés d'Andorre et de Monaco :	2 660,00 €	3 181,36 €	5 320,00 €	6 362,72 €	
•	Seuil d'intervention :	0 €	0 €	0€	0 €	
•	Franchise:	0€	0€	0€	0€	
•	Franciise.	U€	U€	U€	U€	